

Bibliographie critique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **54 (1996)**

Heft 4: **Compétitivité et cohésion sociale**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

Firmin Oulès

POUR SAUVER LA DEMOCRATIE

Bruxelles, Etablissement Emile Bruylant, 1996 (378 pages)

Au milieu des années 30, Firmin Oulès, jeune fonctionnaire au Ministère des finances, a l'occasion d'observer à Paris le fonctionnement des institutions publiques. Il ne cessa de s'y intéresser au long de sa carrière d'enseignant en économie politique, à Lausanne dès 1939. Toutefois, il ne s'agissait nullement d'une dispersion de ses centres d'intérêt. Sa conception du rôle de l'Etat dans l'économie devait fatalement le conduire à étudier les mécanismes politiques aussi bien que les rouages économiques. Beaucoup parmi ses publications présentent ce double caractère, tels les trois volumes de "La démocratie économique à la lumière des faits", parus en 1971.

A son décès, en 1992, il laissait le manuscrit de l'ouvrage qui vient de paraître. Peu avant sa mort, il a demandé à son épouse, Mme Paula Oulès - qui l'a si activement secondé dans ses travaux durant plus d'un demi-siècle - et à M. Edgar Bavarel, son ami et son plus fidèle disciple, d'assurer la parution de ce qu'il considérait comme son testament spirituel. C'est à présent chose faite.

La critique du régime actuel

Les nombreuses volées d'étudiants en Droit, en H.E.C. et en S.S.P. qui ont eu le privilège de suivre les cours d'économie politique de ce Maître, reconnaîtront immédiatement son style, la passion toute méridionale qui l'anime dans l'exposé de ses thèses, et son souci de pousser l'analyse jusque dans les moindres détails. Il n'est pas tendre dans le jugement qu'il porte sur le fonctionnement de nos démocraties occidentales. Le régime des partis, les syndicats ouvriers, les associations patronales et même l'usage fait du sacro-saint suffrage universel sont l'objet de critiques souvent acerbes. Chez lui, les hommes ne sont jamais en cause. C'est exclusivement aux institutions qu'il s'en prend. Force est aux lecteurs de convenir que ses reproches, que l'on jugera peut-être excessifs, sont dans l'ensemble fondés.

Est-il alors un adversaire de la démocratie ? D'aucune façon et seuls ceux qui ne l'ont lu ni connu pourraient le prétendre. Winston Churchill observait que la démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres; c'était sa manière de dire qu'il s'en satisfaisait malgré ses graves défauts. Le professeur Firmin Oulès analyse de façon aussi complète que méthodique toutes les tares de régime, sans envisager lui non plus un seul instant de se rallier à une formule de gouvernement autoritaire ou oligarchique.

Selon lui, le système actuel est largement insatisfaisant et court à sa perte, mais il est perfectible. Des réformes très profondes doivent donc être entreprises, précisément "pour sauver la démocratie".

La règle d'or de toute démocratie est la primauté absolue accordée à l'intérêt général. Le gouvernement des Etats doit être assuré pour et par la population. Il est faux d'en inférer que l'exigence démocratique de représentation ne peut être satisfaite que par le biais de délégués issus du système des partis. Ces derniers sont nocifs et irréformables. La manière dont les députés sont choisis et élus les contraint à songer surtout à leur réélection prochaine; ils subordonnent leurs initiatives à cette fin. Dans ces conditions, comment pourraient-ils servir l'intérêt général ? Ils dépendent de leur parti, de leur circonscription et de groupes de pression tels que les syndicats ouvriers ou les associations patronales. A notre époque où l'Etat se veut non seulement gendarme et providence, mais régulateur de l'activité économique, la formation des députés et spécialement leurs connaissances en matière économique sont largement déficientes.

De plus, le souci de répondre à l'attente d'une clientèle électorale qui veut tout, tout de suite, les amène à sacrifier invariablement le long terme au court terme. Aucune vision d'avenir, pourtant plus nécessaire que jamais, ne les stimule. Les partis eux-mêmes, dont les cadres se bornent à puiser dans leur stock des discours en prêt-à-parler, s'inspirent chacun d'une idéologie antagoniste et largement dépassée, alors que leur préoccupation majeure devrait être de dominer l'extrême complexité de l'économie moderne. L'idéologie des partis avait un sens jadis, lorsqu'il s'agissait de conquérir des droits et des libertés individuels, mais dans nos pays cet objectif est atteint depuis longtemps. Pour la défense des partis, certains évoquent leur art de parvenir à de sages compromis entre des intérêts opposés. C'est oublier que le compromis ne constitue une heureuse solution qu'à la condition que les intérêts, en se limitant réciproquement, ne portent pas préjudice au bien public et notamment au développement de l'économie.

S'en prendre au suffrage universel passe pour un crime de lèse-démocratie. Pourtant, il ne s'agit plus que d'un mythe, d'une théorie coupée de la réalité et dont l'application donne lieu à des dysfonctionnements patents. La population est la première à se rendre compte de cette situation déplorable, comme l'atteste le taux d'abstentions toujours plus élevé lors des scrutins.

Une véritable démocratie repose sur les jurys

Dans le système préconisé par le professeur Oulès, alors que les partis se transforment en "clubs de pensée", le suffrage universel sera réaménagé dans le cadre de jurys civiques conçus de manière à leur permettre de remplir pleinement leur fonction sociale. Quatre catégories de jurys se voueront aux tâches d'élection, de législation, d'arbitrage et de contrôle. Les jurys se situeront à divers niveaux, selon l'importance des décisions qu'ils auront à prendre. Une abondance de détails nous sont fournis au

sujet de cette structure politique nouvelle. Tout citoyen est en droit de demander de figurer sur la liste des candidats appelés à former les jurys, à condition de remplir les critères de compétence dans la catégorie choisie et d'accepter l'obligation de suivre à l'avenir des conférences de formation et d'information. Les membres des jurys seront désignés par tirages au sort sur la base des listes ainsi établies. L'intérêt général sera donc parfaitement servi par des jurés formés et informés en la matière par des experts et un personnel d'encadrement. Ainsi, le système sera vraiment démocratique puisqu'il permettra aux plus capables et aux plus honnêtes d'accéder à tous les pouvoirs, même les plus élevés.

Pour qu'un tel appareil politique puisse fonctionner dans l'intérêt de chacun, certaines conditions préalables doivent encore être remplies. Le progrès de la démocratie ne peut être assuré que par une éducation civique et morale de la population, ainsi que par une formation économique sérieuse, toutes choses dont les partis se sont en général complètement désintéressés dans nos pays. Aussi le citoyen ne peut-il à présent juger en connaissance de cause des problèmes qui lui sont posés. Dans la perspective d'une formation dispensée à chacun, le professeur Oulès mise beaucoup sur les médias, en particulier sur la télévision dont le rôle lui paraît irremplaçable et dont les cadres responsables devraient être nommés par les jurys. L'auteur attache également une grande importance aux associations de consommateurs qui devraient se fédérer au niveau national et même international.

Firmin Oulès se sent proche de Galbraith. Il veut transposer les principes de la technostructure des entreprises américaines dans l'appareil public de l'Etat moderne. Les jurys de nos tribunaux et certaines commissions indépendantes des partis politiques dans les pays anglo-saxons ont également retenu son attention, d'autant plus qu'ils cumulent parfois des pouvoirs réglementaires, exécutifs et judiciaires.

Chacun bénéficiera d'un enrichissement intellectuel certain à la lecture de l'ouvrage posthume du grand Maître que fut le professeur Firmin Oulès.

François SCHALLER
Professeur honoraire

Placide Rambaud
LES FONDEMENTS DE L'EUROPE AGRAIRE
Paris, Editions l'Harmattan, 1995

Placide Rambaud a fondé le centre de sociologie rurale à l'Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris. Ses publications portent sur différents domaines de la sociologie rurale tels le syndicalisme agricole.¹ Mais il a surtout étudié l'impact de la politique agricole commune sur la construction de l'"Europe communautaire". Après avoir publié *l'Europe communautaire et les paradoxes du lien social en agriculture*², il a reçu mandat de Bruxelles pour indiquer comment les agriculteurs européens pourraient, tous ensemble, contribuer à la fondation de l'Europe politique. Mais une maladie mortelle l'a emporté prématurément. Ses disciples ont rassemblé un certain nombre d'analyses qu'ils viennent de publier sous le titre "Les fondements de l'Europe agraire". Sur l'avenir, soit de l'Europe politique, soit du monde rural en Europe, l'ouvrage contient des jugements remarquables.

Le problème posé par Placide Rambaud est double:

1. Peut-on faire un ensemble des agriculteurs français, anglais, allemands... qui aujourd'hui paraissent assez éloignés les uns des autres ? Aurons-nous un modèle "agriculteur européen" ?
2. Quelle place occuperont les agriculteurs ainsi rassemblés dans une Europe politique démocratique ? Aurons-nous plutôt une Europe agraire qu'une Europe technocratique, où de gros fermiers représenteraient l'Europe au lieu et place des paysans d'hier ?

1. Placide Rambaud répond à ces questions à partir de l'analyse de trois agricultures nationales: celles de France, de la Pologne et d'Israël. Pourquoi choisir trois pays aussi différents dont l'un n'est d'ailleurs pas en Europe ? Parce que Placide Rambaud y a reconnu un mouvement coopératif fort, incluant à la fois des paysans et des agriculteurs.

C'est évident en France. En Pologne, les kolkhozes institués par le régime communiste coopéraient avec des petits fermiers traditionnels. En Israël, des paysans palestiniens travaillent sous la coupe d'immigrants juifs entraînés aux méthodes modernes. Convertir ces divers "travailleurs de la terre" à une stratégie identitaire est assurément difficile. Mais Placide Rambaud le croyait possible en leur trouvant une nouvelle mentalité, plus calculatrice, qu'il expliquait dans le cas des agriculteurs français, par l'apparition du Marché commun. La politique agricole commune repose sur une appréciation des res-

¹ Cf. Revue économique et sociale, janvier 1984; "Syndicalisme agricole et crise de la société polonaise".

² Cf. Revue française de science politique, 1989, n° 2.

sources et des produits obtenus à partir des mêmes critères. Une comptabilité déterminée a été imposée par les Etats à leurs agriculteurs, en fonction des normes établies par Bruxelles pour l'octroi des subventions. Pour la première fois, les agriculteurs dans leur ensemble se sont pliés aux calculs coûts-bénéfices que pratiquent depuis longtemps les chefs d'entreprise des autres secteurs d'activité.

Il va de soi que la primauté du calcul ne s'explique pas principalement par l'instauration de la Politique Agricole Commune. Certains progrès scientifiques et techniques ont déployé les possibilités du calcul au-delà de ce qu'imaginent nos prédécesseurs. Par ailleurs, la mondialisation économique oblige tous les producteurs à compter au plus juste. Il est donc probable que Bruxelles a prescrit une comptabilité pour les "européaniser". En revanche, il est certain que les agriculteurs de la Communauté ont progressé en productivité et en coopération grâce à la discipline imposée par Bruxelles.

Est-ce à dire qu'un agriculteur européen est en train de remplacer les agriculteurs français, anglais ?... Il est plus difficile de le croire aujourd'hui qu'au temps de Placide Rambaud. La crise de la "vache folle" a montré la force des égoïsmes nationaux. Le cadre comptable identique amène à revendiquer de façon analogue, mais les autorités de Bruxelles ont du mal à convaincre tous les agriculteurs qu'elles répartissent le mieux possible l'argent communautaire. Il le faudrait pourtant, car agriculteur rencontre, dans son propre pays, une opposition croissante. Les non-agriculteurs trouvent les aides et subventions agricoles disproportionnées à l'effectif agricole et à son niveau de vie moyen.

2. L'Europe sera agraire, au sens de non-technocratique, si les agriculteurs s'appuient sur leurs communes. Placide Rambaud craignait que l'Etat n'uniformise ses ressortissants et comptait sur la commune pour garder à la paysannerie son identité. Sa préfacière déclare en effet: "Commune et communauté européenne lui semblent être les deux pôles d'un savoir-vivre ensemble démocratique". Sans doute, la commune et la Communauté européenne n'ont ni le même sens ni la même échelle, mais Placide Rambaud leur reconnaît un lien organique: le rôle des nouveaux entrepreneurs agricoles. En tant qu'entrepreneurs, ils observent les règles de l'économie marchande: comptabilité, concurrence, innovation. Mais en tant qu'agriculteurs, ils relèvent d'un territoire déterminé, où ils rencontrent des agents économiques d'activité différents, mais également soucieux de défendre leur environnement. Le rôle écologique des communes est essentiel, puisqu'elles servent de base aux mesures prises pour protéger le milieu naturel.

Placide Rambaud a eu raison de souligner une tendance particulièrement sympathique à ceux qui redoutent l'omniprésence de l'Etat. Ils sont nombreux en Suisse depuis longtemps et se font entendre en France de plus en plus. Le renforcement du pouvoir régional et la mise en place d'actions locales du genre "contrat de pays" prouvent que la tendance existe. Mais sa portée est réduite par une globalisation qui vient de certaines

données plus que de l'impérialisme des Etats ou des grandes firmes. Notre société traite surtout des problèmes territoriaux d'envergure planétaire comme la qualité de l'eau ou le contrôle des maladies des plantes et des animaux. Les agriculteurs sont concernés les premiers, mais pas les seuls et ils ne peuvent résoudre par eux-mêmes ce genre de problème. Leur premier souci est celui de tous les producteurs d'aujourd'hui: suivre une logique marchande qu'on peut contenir, mais non rejeter. D'autre part, les problèmes planétaires doivent être discutés à l'échelle politique. Les Européens ont besoin d'une Europe politique: elle peut naître d'un accord entre les Etats nationaux et les autorités de Bruxelles, non entre Bruxelles et les multitudes des communes européennes.

Il reste que le livre posthume de Placide Rambaud indique parfaitement qu'aucune politique globale n'est possible sans l'adhésion de tous les citoyens et que parmi eux les agriculteurs occupent une place particulière, puisque c'est par eux que la nature satisfera aux nouvelles demandes de la société.

Jean-Marie VALARCHÉ
*Professeur émérite à
l'Université de Fribourg*

QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ?

La discussion sur les Shareholder values et la responsabilité du conseil d'administration est désormais lancée en Suisse. Visura Société Fiduciaire s'est penchée sur la question de l'indemnisation des conseils d'administration et de la mise en application du nouveau droit des sociétés anonymes. Les résultats d'une enquête menée auprès de 549 entreprises de moyenne importance (ME) en Suisse sont désormais disponibles sous forme de rapport.

L'indemnisation d'un administrateur dans une entreprise suisse de moyenne importance s'élève à Fr. 12'687.-- en moyenne. Des différences notables apparaissent toutefois entre les fonctions prises séparément. Deux tiers de tous les administrateurs sont rétribués selon un mode forfaitaire. Entre autres les banques constituent une exception. Le "CA moyen" compte 4.4 membres. Peu de femmes sont représentées dans les conseils d'administration suisses, puisque leur proportion n'atteint que 7.2%. Près de la moitié des membres d'un conseil d'administration ont entre 50 et 65 ans. Le nouveau droit des sociétés anonymes est appliqué de manière limitée. 21.2% des entreprises ont renforcé la

compétence professionnelle au sein du CA de manière ciblée par des mutations, alors que 11% ont exploité les départs dans le même but. Le CA a traditionnellement une grande influence sur le choix des membres de la direction ainsi que sur la conception de la comptabilité, le contrôle financier et la planification financière.

Le rapport *Quelle est la rémunération des conseils d'administration ?* peut être obtenu auprès de: Visura Société Fiduciaire, Monsieur Beat Scheidegger, Fischergarten, 4501 Soleure (tél: 065-246 584).